



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	13
votants	19

Le lundi 4 décembre 2023 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2023

DELIBERATION N° 196/2023

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Julia BONNET, Jérôme BOUERI, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Colette BENOUAHAB.

OBJET :

Demande de subventions
pour la réhabilitation lourde
du 86/88/90 rue de Turin

ONT DONNÉ POUVOIR : Herbert WOLFERS à Marie-Lou ALLAVENA, Karine BOETTI à Isabelle SAUVE, Francis FRECOURT à Audrey ROSSI, Renaud LEFEBVRE à Paul REY, Jean-Louis TAYLOR à Sébastien OLHARAN, Colette BENOUAHAB à André IPERT.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Sébastien OLHARAN, Maire

Monsieur le Maire expose :

Le projet de rénovation du 86/88/90 rue de Turin vise à la redynamisation du centre historique. L'objectif est de restaurer les bâtis anciens afin de valoriser le village et créer du logement.

Le montant total de l'opération est de 1 623 101 €.

Monsieur le Maire présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide de l'État au titre de la Mission Interministérielle à la Reconstruction des Vallées (MIRV), à hauteur de 50% du montant total HT, et l'aide du Département à hauteur de 30% du montant total HT, afin de financer cette opération.

La Commune s'engage à n'effectuer aucune aliénation pendant une période de 10 ans.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subventions à l'État et au Département.

APPROUVE le plan de financement.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme

Le Maire



Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET : REHABILITATION LOURDE DU 86/88/90 RUE DE TURIN

DEPENSE :

Montant 1 623 101 € HT

RECETTES :

ETAT 50%	811 550 €
(Dans le cadre de la Mission Interministérielle à la Reconstruction des Vallées)	
DEPARTEMENT 30 %	486 930 €
(Dans le cadre des aides aux logements)	
PART COMMUNE 20 %	324 621 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 04/12/2023



Le Maire,

Sébastien OLHARAN